

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 7 Fructidor.

(Ere Vulgaire).

Lundi 24 Août 1795.

*Bruit d'une suspension d'armes entre les armées françoises et celles du roi de Sardaigne. — Etat des armées françoises et autrichiennes sur le Rhin. — Traité entre le roi d'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. — Situation de la ville de Nantes. — Faux assignats apportés de Quiberon dans cette ville. — Mesures prises pour empêcher d'en mettre davantage en circulation. — Diminution du prix des grains et du vin à Bordeaux. Adresse aux Francais. — Combat entre des vaisseaux françois et espagnols, et cessation du combat à l'instant où ils apprennent la paix. — Décret qui ordonne la fermeture des sociétés populaires.*

## I T A L I E.

*De Gènes, le 29 juillet.*

Une tartane de Raguze, arrivée hier dans ce port, a rencontré à 20 milles des côtes de l'isle de Corse, la flotte anglaise, qui dirigeoit sa route du côté de Nice. On s'attend tous les jours à la nouvelle d'une action générale entre cette armée navale & celle de France, en station entre les isles d'Hyères & le golfe de Fréjus.

Les françois, après avoir reçu une partie des renforts qu'ils attendoient, dirigeront leurs principaux efforts vers le col de Tende & la ville d'Ormea. Le général Kellermann s'y est transporté il y a quelques jours.

Les autrichiens augmentent leurs fortifications à Vado & dans les environs de cette forteresse, dont ils ont fait leur principale place d'armes. L'extrême disette de vivres qui se fait ressentir dans leur camp, rend cette position très-intéressante pour eux, parce qu'ils ne peuvent recevoir que par mer les provisions dont ils manquent.

Depuis que nous avons connoissance du traité de paix conclu entre la France & l'Espagne, & qui sera probablement suivi d'un traité d'alliance entre les deux puissances, on n'est plus surpris de l'inaction des Autrichiens.

Il paroît que, quoique les généraux piémontois aient reçu ordre d'obéir en tout au général autrichien de Vins, ils ont reçu secrètement des avis contraires.

Il est certain qu'il n'y a point d'harmonie entre les troupes piémontoises & les troupes impériales; ce qui fait que les dernières, ne tirant que difficilement des subsistances d'Alexandrie & des pays environnans, sont réduites à la ressource précieuse de la mer.

Le bruit court, depuis quelques jours, qu'une suspension d'armes doit être incessamment publiée entre les armées françoises & celles du roi de Sardaigne, & que toutes les puissances d'Italie seront comprises dans l'armistice, à l'exception du pays soumis immédiatement à l'empereur.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 2 août.*

L'empereur vient de nommer son frere l'archiduc Joseph son lieutenant au royaume de Hongrie. Il remplira cette place jusqu'à ce qu'une nouvelle diète des Hongrois le nomme palatin de Hongrie, dignité que le vœu général lui destine, depuis la mort inopinée de l'archiduc Léopold.

Le gouvernement vient de faire publier l'état de notre armée sur le Rhin. Le général Clairfayt a sous ses ordres 130 mille Autrichiens, & l'armée de l'Empire s'élève à 50 mille, en total 180 mille hommes. Ces troupes sont postées depuis Sieg jusqu'au Mein, & du Mein jusques au Vieux-Brisac. Les Francais, sur la rive gauche du Rhin, ont des forces considérables, qu'on porte à 250 mille hommes, depuis Cologne jusques à Huningue, outre 50 mille qui s'étendent de Cologne jusques en Hollande. La rive du Rhin est couverte d'une grande quantité de redoutes, élevées depuis peu, qui forment une chaîne de postes & de batteries. Cette position respectable, empêche le général Clairfayt de hasarder aucune entreprise, qui pourroit causer le sacrifice inutile de nos braves guerriers.

Les dernières nouvelles de Belgrade confirment que les révoltés ont été repoussés dans un nouvel assaut, avec une perte immense. Quelques-uns s'étant sauvés dans une mosquée, le pacha les a fait brûler dans cet asyle, & on a coupé les mains, les pieds & les oreilles aux prisonniers, ensuite on les a poignardés. Comme d'autres rebelles infestent les routes de la Serbie, le pacha a fait armer les habitans du pays, & il leur donne deux sequins par tête de rebelles qu'on lui apporte.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 9 août.*

Nos papiers viennent enfin de nous donner connoissance du traité entre le roi de la Grande-Bretagne & les Etats-

Traité d'Amérique, signé à Londres le 19 novembre 1794, par lord Grenville, ministre plénipotentiaire de S. M., & M. Jay, envoyé des Etats-Unis. Ce traité contient 28 articles, qui portent en substance :

« Qu'il y aura une paix inviolable. & une amitié sincère entre S. M. & les Etats-Unis ;

« Que S. M. retirera ses troupes & garnisons de tous les postes compris dans la ligne de démarcation qui borde les possessions des Etats-Unis en vertu du traité de paix ;

« Qu'il sera de tout temps permis aux sujets de S. M. ; aux habitans des Etats-Unis, ainsi qu'aux Indiens demeurans de l'un ou l'autre côté de la ligne de démarcation, de passer & repasser dans leurs territoires respectifs, soit par terre, soit au moyen de la navigation intérieure ;

« Que, rien ne constatant encore que la rivière du Mississipi descende assez loin vers le Nord pour qu'elle puisse être *entre-coupée* par la ligne à tirer du *lac des forêts*, (*the lake of the Woods*) en conformité du traité de paix, les ministres de sa majesté en Amérique se concerteront avec le gouvernement des Etats-Unis pour en faire la reconnaissance ; & si, d'après cette opération, on trouve que la rivière ne peut pas être *entre-coupée*, les parties contractantes procéderont à l'amiable à la fixation de la ligne dans les endroits respectifs ;

« Que n'étant pas non plus constaté quelle est la rivière de *Sainte-Croix*, mentionnée dans le traité de paix comme faisant une partie de la ligne, on en remet la décision aux commissaires qui seront nommés de part & d'autre ;

« Que des sujets de S. M. s'étant plaints de ce que les habitans des Etats-Unis, qui avoient contracté envers eux des dettes *bona fide* avant la guerre, ne s'en sont pas acquittés, il a été convenu que les Etats-Unis accorderont des indemnités dans tous les cas où les voies ordinaires de la justice ne pourroient terminer les contestations ; il a été convenu en outre qu'il sera nommé des commissaires de part & d'autre pour la liquidation des sommes dues ;

« Que les habitans des Etats-Unis s'étant pareillement plaints de ce que, durant la guerre dans laquelle S. M. est actuellement engagée, ils ont souffert des pertes considérables par beaucoup de prises illégales ; il a été convenu que S. M. leur fera accorder des indemnités dans tous les cas où les voies judiciaires seroient insuffisantes, & qu'on nommera à cet effet des commissaires de part & d'autre ;

« Que les sujets de S. M. qui possèdent des biens-fonds dans le territoire des Etats-Unis, & les habitans de l'Amérique qui en possèdent dans les domaines de S. M. seront regardés comme de véritables propriétaires sans aucune exception, & sans qu'il soit porté atteinte à leurs propriétés, dans quelque cas que ce soit ».

Ces jours derniers, il a été expédié, par les lords du conseil privé, un ordre au conseil de l'amirauté & à l'office de la guerre, de préparer un compte exact du nombre & du rang de tous les prisonniers de guerre qui se trouvent confinés dans les différentes prisons, les vaisseaux, & autres lieux de la Grande-Bretagne, en distinguant l'époque à laquelle a commencé leur détention. On augure de cette circonstance qu'il est question d'établir avant peu un castel général pour l'échange des prisonniers.

Les émigrés français qui composoient les régimens de Damas & de Béon, à la solde de la Hollande avant la dernière invasion de ce pays, & depuis au service de l'Angleterre, sont redemandés par le stathouder, pour

agir de concert avec les forces qu'il rassemble en Westphalie.

Il est difficile d'imaginer quelle perte va subir notre commerce, d'après le traité entre l'Espagne & la France, qui met cette dernière puissance en possession de la totalité de l'île de Saint-Domingue.

Il existe à Ploÿd un pari de douze guinées contre cent, que la paix entre la France & l'Angleterre aura lieu avant le premier novembre prochain.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 26 thermidor.

Nous sommes toujours tourmentés par les chouans : c'est sur-tout les jours de marchés qu'ils nous inquiètent le plus. Ils attaquent par terre & sur la rivière Barbin les marchands qui nous apportent des denrées & des provisions. Aussi, depuis trois semaines, nous ne voyons presque plus de paysans au marché, & nous manquons journellement des choses les plus utiles. Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, nous eûmes, malgré le secours des canonniers, un bateau pillé & un autre brûlé. Du côté de la Vendée, nos avant-postes reçoivent de temps en temps quelques coups de fusil par les cavaliers brigands qui viennent jusques là pour nous rarguer : telle est notre position qui n'est pas gaie. Cependant les brigands & les chouans savent qu'ils jouent de leur reste, ils l'avoient même, mais ils veulent nous faire du mal jusqu'au dernier moment.

Avant-hier soir sont arrivés dix-huit cents hommes revenant de l'expédition de Quiberon. Ces troupes, dit-on, sont suivies de beaucoup d'autres. Trois bataillons sont repartis hier soir pour la Vendée, pour concourir sans doute, avec les autres troupes parties de divers autres lieux, à l'exécution du plan de campagne qui doit écraser les brigands.

Le général Canclaux jouit de toute la confiance publique, & nous avons lieu d'espérer que, n'étant plus arrêté de toutes parts par des gens qui vouloient perpétuer cette guerre affreuse, nous verrons nos phalanges républicaines suivies, dans la Vendée, de la victoire qui les a accompagnées par-tout où elles ont eu des ennemis à combattre.

Nous avons fort à nous plaindre des faux assignats que nous ont apportés de Quiberon les bataillons qui en arrivent : les soldats qui en font ainsi usage ne font pas réflexions qu'ils favorisent par-là les projets des scélérats qu'ils combattent, & qu'ils établissent à l'égard des bons assignats même qu'ils peuvent avoir, une telle défiance, qu'ils pourroient difficilement se procurer avec, les choses nécessaires. On a fait assembler ces bataillons ; on a visité leurs sacs & leurs porte-feuilles, & l'on en a beaucoup déchiré ; mais ont-ils tout apporté ? mais ceux qui sont déjà répandus, qu'en faire ?

Voici les mesures prises à ce sujet, par les autorités constituées & le général.

*Extrait du registre des délibérations du tribunal criminel militaire de l'armée de l'Ouest, deuxième arrondissement.*

Le tribunal criminel militaire, instruit par la voie publique que des militaires arrivés de Quiberon font cir-

euler

dans

1°

aux n

sera l

chée

2°

litair

délai

assign

circul

la ri

Le

circul

appor

garnis

sient

où, a

(noir)

n'aur

eux,

comm

&amp; au

Vu

plus

aux a

de Qu

Nan

La

cinq i

lonette

tre ; t

ce son

Un j

théâtre

d'un d

lui ass

garde,

Qu'est

Peffron

pour av

— Cet

volé lu

jambes.

Nous

27 ther

cusatio

ses crim

certain

de nos

nous n'

soerie

convent

Nous

complot

de disc

quement

guler dans Nantes des assignats faux, voulant détruire dans sa source un pareil désordre, arrête :

1<sup>o</sup>. Qu'il sera fait, par l'accusateur public, une adresse aux militaires actuellement dans Nantes; que cette adresse sera lue dans le jour à la tête de tous les corps, & affichée dans tous les quartiers de la ville.

2<sup>o</sup>. Que l'accusateur public & les officiers de police militaire seront tenus de rechercher & de poursuivre sans délai les militaires qui seront trouvés porteurs de faux assignats, ainsi que ceux qui en auroient déjà mis en circulation, pour être traduits devant lui & punis suivant la rigueur des lois.

Le général en chef de l'armée de l'Ouest, instruit qu'il circule dans la commune de Nantes des assignats faux, apportés que Quiberon; ordonne à tous militaires de cette garnison, qui ont des assignats, de quelq. valeur qu'ils soient, de les porter chez le commandant de la place, ou, après vérification, ils seront timbrés du cachet (en noir) du général en chef de l'armée. Tout assignat qui n'auroit pas cette marque, ne pourra être produit par eux, ni accepté jusqu'à nouvel ordre. Cette vérification commencera dès ce matin, depuis dix heures jusqu'à deux, & aura lieu les jours suivans à la même heure.

CANOLAUX.

Vu & approuvé l'avis du général en chef, en faisant plus particulièrement l'application du timbre ou cachet aux assignats appartenans aux soldats venant de l'armée de Quiberon.

Nantes, le 24 thermidor.

C. A. A. BLAD.

De Paris, le 6 fructidor.

La nuit dernière, entre deux & trois heures du matin, cinq individus détenus dans la maison d'arrêt des Malelonettes, ont trouvé le moyen de s'évader par une fenêtre; trois d'entr'eux ont été rattrapés. On prétend que ce sont cinq voleurs.

Un jacobin très-cannu, fut surpris hier, à la sortie du théâtre de la République, avec la main dans la poche d'un de ses voisins; celui-ci saisit le fripon au collet, lui assena maints horions, veut le traîner au corps-de-garde, & demande main-forte; le voleur se débat... — Qu'est-ce, demandent les spectateurs? — C'est, répond l'effronté jacobin, une querelle que me fait ce terroriste, pour avoir usé à son égard de la *liberté de la presse*... — Cette saillie inattendue fit rire les spectateurs & le volé lui-même; il lâche le jacobin, qui s'enfuit à toutes jambes.

Nous avons appris avec plaisir, écrit-on de Caen, le 27 thermidor, que le prêtre Laplanche est décrété d'accusation; puisse-t-il subir promptement la peine due à ses crimes! On l'accuse de dilapidation, je ne sais si un certain diamant qu'il avoit fait détacher d'un vase d'une de nos églises ne s'est point volatilisé dans sa poche, car nous n'en avons point vu l'accusé de réception de la trésorerie nationale; ni la mention au procès-verbal de la convention.

Nous ne pouvons nous dissimuler depuis long tems le compte formé par nos ennemis du dehors & du dedans, de discréditer les assignats; on le fait maintenant publiquement & avec une audace vraiment répréhensible. Un

colporteur crioit hier des porte-feuilles & des étuis, à cent sols en assignats, ou à cinq sols en numéraire. Une marchande de pommes-de-terre les offroit, de son côté, à la porte du Palais-Royal, à quatre sous la livre en argent, ou à quarante en assignats.

On mande de Bordeaux, en date du 27 thermidor, que les vins ont diminué de 3000 liv. par tonneau; ils ne valent que 6000 liv. au lieu de 9000. Le bled est aussi diminué de 300 liv. par quintal. On espere que les autres denrées suivront la même proportion.

#### AUX RÉDACTEURS.

Le correspondant qui vous a écrit dans votre feuille de quintidi dernier, peut avoir eu, citoyen, de bonnes intentions; mais permettez-moi de lui répondre que les vues qu'il propose n'ont point ce caractère de liberté franche dont il est si nécessaire, dans le moment difficile où nous voilà, que tout Français soit pénétré.

Je crois, comme ce correspondant, qu'il est important de comprimer les ennemis intérieurs de notre constitution républicaine; mais je ne crois pas avec lui que le nombre de ces ennemis soit si grand qu'on affecte de la craindre dans les cercles les plus populeux de Paris. Les cris de royaliste & de monarchiens ont beau retentir dans la bouche de ceux qui ont quelque terreur de voir éplucher leur conduite arbitraire ou tyrannique dans les tems les plus récents de la révolution. J'ai peur que ces dénominations vagues & cruelles ne finissent comme celle de *fédéralistes*, que Robespierre & les jacobins avoient inventées pour proscrire ceux qui ne se prosternoient pas devant leur despotisme, par devenir des germes de proscription; que le succès de la première faction peut faire éclore d'un moment à l'autre.

Je vous dirai plus: je pense que ces appréhensions exagérées de royalisme sont le soufflet d'une forge de terreur que de puissans malveillans tentent souvent de faire jouer. Ce qui me confirme dans mon opinion à cet égard, c'est que je vois ces zélés républicains s'épuiser des moindres discours, des moindres écrits des vrais citoyens qui professent la liberté de la pensée comme l'unique garant de la liberté républicaine. Paralyser les plumes, baigner les bouches, tel est le principal soin de ces hommes pusillanimes comme des esclaves, & ombrageux comme des tyrans. S'il étoit vrai, comme ils l'insinuent dans leurs perfides écrits, que le royalisme fût la religion dominante en France, quels moyens, autres que l'instruction, auroient-ils à opposer à une doctrine que la liberté réproûve? Pourquoi donc se hâtent-ils si fort de provoquer la persécution contre leurs rivaux de talens, de connoissances, & peut-être contre leurs rivaux heureux de véritable patriotisme? Comment peuvent-ils oublier que l'effet infallible de tout despotisme est d'armer contre lui les esprits les plus disposés à la patience & à l'amour des bonnes loix?

L'ouvrage de la constitution étant achevé, disoit l'autre jour, dans un cercle, un homme un peu morose, c'est au peuple français qu'il convient de décider s'il veut habit qu'on lui donne va bien à sa taille; si le tailleur s'est trompé dans les mesures qu'il a dû lui prendre; s'il a trop étriqué les manches, & jeté quelque embarras dans les articulations d'un corps qui veut être libre & dégagé dans ses mouvemens, c'est au peuple à prononcer sur tout cela, & à prononcer souverainement; car, s'il

s'introduisoit une plaidoirie entre le peuple & le tailleur, où pourroient-ils tous aller chercher un juge équitable de leurs prétentions opposées ?

Je n'ai pas vu, sans inquiétude, quelques luttés, au moins imprudentes, élevées dans le sein de la représentation, sur le degré de puissance qui appartient au peuple souverain, & qui ont réveillés parmi ce peuple une attention extrême sur les démarches de ceux qui veulent retenir une part exorbitante de l'autorité déléguée, qu'ils tiennent du peuple lui-même.

Cette comparaison satisfait peu les tailleurs présens, qui gromelaient quelques murmures sourds; mais cependant l'un des plus sensés disoit, en s'en allant, à son confrère: ce morose n'est pas si bête, au fond, & je crois pour notre honneur, qu'il seroit beaucoup mieux qu'il ne s'élevât pas de querelle entre les habilleurs & les habilés... On cria, en ce moment, le journal du soir, & le cercle fut rompu.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Séance du 6 fructidor.

Les représentans du peuple, en mission à Lyon, écrivent que les terrosistes s'agitent encore dans cette commune; les prêtres d'un autre côté, travaillent à égarer l'esprit public, & à soulever la campagne. Un d'entr'eux se disant curé de Chenevieres, étoit venu depuis quelque tems habiter dans cette commune; il refusoit de reconnoître la municipalité, souffloit par-tout la révolte & étoit venu à bout d'empêcher le renouvellement de la municipalité. La veille du 10 août, après vêpres, il sortit accompagné de quelques scélérats qui portoient le panache & le drapeau blanc: le drapeau portoit une croix avec ces mots: *Union au pape*. La commune entière a désavoué cet acte de rébellion, & les représentans ont pris les mesures qu'exigeoient les circonstances.

Cette lettre est renvoyée au comité de sûreté générale.

Eschasseriaux, jeune, au nom du comité de législation, vient proposer que le nom de Diétrich, ancien maire de Strasbourg, immolé sous la tyrannie, soit rayé de la liste des émigrés, & ses biens restitués à la famille.

Deville & Chastier demandent l'ajournement de ce projet de décret.

Jean-de-Bry rend hommage au patriotisme de Diétrich; il démontre qu'il est mort victime de la haine, de la vengeance & du crime qui régnoient avant le 9 thermidor: il demande que l'assemblée ne laisse pas échapper une occasion de sécher les larmes des infortunés, & de réparer les forfaits de nos derniers tyrans.

Le projet de décret présenté par Eschasseriaux est adopté.

Mailhe, au nom des comités de salut public, de sûreté générale & de législation, vient proposer que toutes les sociétés, dites populaires, soient dissoutes, les lieux où elles tiennent leurs séances, fermées, & les clefs déposées aux maisons communes.

Mailhe a fait précéder son projet de décret d'un dis-

cours énergique, dans lequel il a rapproché & la tyrannie qui régnoit avant le 14 juillet & celle qui a précédé le 9 thermidor: il a fait sentir qu'une constitution républicaine est le seul moyen de guérir les maux que ces deux tyrannies ont faits à la France; le retour à la terreur comme à la royauté nous plongeroit dans un gouffre de maux & de crimes, & nous prépareroit pour jamais le plus honteux comme le plus dur esclavage.

Le projet de décret est adopté; le discours de Mailhe sera imprimé, envoyé aux départemens, aux armées, & lu dans les assemblées primaires.

Berlier, Eschasseriaux, Delleville & Creuzé-Latouche présentent des projets d'adresse au peuple.

Celle présentée par Berlier a été adoptée; la voici:

FRANÇAIS,

« Après de longs orages, vous allez fixer vos destinées en prononçant sur votre constitution. Depuis longtemps la patrie appelloit à grands cris un gouvernement libre, qui trouvat dans la sagesse des principes la garantie de sa durée.

« Vos mandataires ont-ils atteint ce but? Ils le croient; ils en ont eu fortement le desir. Citoyens, qui aimez l'ordre & la tranquillité, acceptez-en le gage, il est dans le gouvernement qui vous est offert; lui seul peut, en nous donnant la paix, ramener par degré l'abondance & le bonheur.

« Français, citoyens de toutes les professions, de toutes les opinions, ralliez-vous pour l'intérêt de la patrie; sur-tout ne portez pas des pas-rétrogrades vers le point du départ. Des siècles se sont écoulés depuis six ans; & si le peuple français est las de révolution, il ne l'est pas de liberté: vous souffrez, il est vrai; mais ce n'est pas en faisant des révolutions nouvelles, c'est en finissant celle qui est commencée que vous trouverez le terme de vos maux.

« Non, vous n'imputerez point à la république, qui, jusqu'à ce jour ne fut pas organisée, des malheurs qui ne sauroient se reproduire sous un gouvernement libre sans licence, & fort sans despotisme.

« Peuple souverain, écoutez la voix de vos mandataires; le projet de pacte social qu'ils vous offrent leur fut dicté par le desir de ton bonheur, c'est à toi d'y attacher ton sort; consulte ton intérêt & ta gloire, & la patrie est sauvée.

La convention nationale, après avoir entendu la lecture de cette adresse, décrète qu'elle sera imprimée, envoyée aux départemens, aux armées & aux assemblées primaires, avec le projet de constitution.

Defermon a rendu compte que trois vaisseaux français ont été attaqués, près des côtes, par une escadre espagnole de sept vaisseaux, ne pouvant résister à des forces supérieures, ils alloient se faire échouer pour enlever leur cargaison à l'ennemi; les uns & les autres ignoroient la paix; un vaisseau parlementaire arrive & les en informe; il étoit envoyé par le représentant Anguis, qui depuis Saint-Sébastien avoit vu le combat. Des cris de joie retentissent sur l'escadre, espagnole; l'amiral fait aussitôt, non-seulement cesser le combat, mais il fait encore fournir à nos bâtimens toutes les choses dont ils avoient besoin.